

Conseil d'école exceptionnel - 28/05/2015

Objet : Eventuelle diminution des postes d'Atsem rentrée 2015

Etaient présents :-

Mme Birou, IEN circonscription Arcachon Sud.

Mairie : Mme Dornon, Mairesse ; Mme Laluque, Adjointe chargée des Affaires scolaires.

Directrices : Mme Amoros, Maternelle Les Lutins ; Mme Vidal, Maternelle Lou Pin Bert.

Enseignantes Ecole Maternelle Les Lutins : Mmes Boué, Bergeron, Ginès, Micaud, Mosbach, Vilério.

Enseignantes Ecole Maternelle Lou Pin Bert : Mmes Chiniard, Cosson, Gros, Garric.

Parents AAPE Les Lutins: Mmes Cartier, Ramos, M. Lombard.

Parents AAPE Lou Pin Bert : Mme Sauvayre.

Parents FCPE Les Lutins : Mmes Corbillon, Charvin , Larget, Ms. Paquignon, Pradier.

Parents FCPE Lou Pin Bert : Mmes Calvo, Flament, Lemaire.

ATSEM Les Lutins : Mme Sou.

Atsem Lou Pin Bert : Mme Uyttersprot

Etaient excusés :

Enseignant Ecole Maternelle Lou Pin Bert : Mme Marque.

Parent AAPE Ecole Maternelle Lou Pin Bert : M. Cazaux.

ECOLE MATERNELLE
" Les Lutins "
1 Rue Prince Noir
33114 LE BARP
Tél. : 05 56 88 64 03

Mme Amoros remercie Mme Birou, Inspectrice de l'Education Nationale et Mme Dornon, maire du Barp ainsi que toute l'assemblée de s'être rendues disponibles pour assister à cette réunion du Conseil d'école extraordinaire. Elle précise l'importance que cette concertation autour de la problématique de la diminution des postes des Atsem puisse avoir lieu afin que chaque partie exprime et entende bien la même chose.

Mme Amoros et Mme Vidal précisent à nouveau les différents aspects du rôle des Atsem dans l'école maternelle.

Leurs fonctions ne se limitent plus au simple entretien des locaux et à la préparation matérielle des ateliers : elles ont évolué en même temps que le travail des enseignants.

Leur présence permet d'assurer la sécurité, l'hygiène et les soins des enfants mais aussi de qualifier l'accueil des élèves au sein des classes surtout depuis la réforme des rythmes scolaires ; elle permet aussi que les activités pédagogiques prévues par les enseignants, répondent mieux aux besoins de différenciation et d'individualisation du travail proposé aux élèves : les Atsem assistent l'enseignant dans sa tâche en surveillant le déroulement des ateliers satellites.

De plus, Mme Amoros souligne que depuis 2005, l'école se doit d'accueillir les enfants en situation de handicap : ils bénéficient alors de l'aide et du soutien attentif des Atsem qui favorisent leur intégration au sein de la classe.

Mme Amoros sait l'intérêt que chacun ici porte aux rôles des Atsem au sein de l'école maternelle mais il est à la hauteur de l'inquiétude qui agite la communauté scolaire à propos de l'éventuelle suppression de ces postes et il était nécessaire de redéfinir l'importance de leurs missions.

Mme Amoros donne maintenant la parole à Mme Le Maire afin qu'elle puisse exprimer son point de vue et apporter peut-être de nouvelles informations sur la situation et l'avenir de ces postes.

Mme Dornon rappelle qu'elle ne prend jamais seule une décision municipale : « Je ne suis pas Dieu le Père ! s'il devait y avoir une concertation, ce serait avec les parents d'élèves, les scolaires, toute seule, je ne prendrais pas la décision ». Mme le Maire revient sur ce qui a, selon elle, lancé la rumeur de suppressions de postes d'Atsem dans les écoles du Barp : lors d'une réunion de travail avec 2 Atsem de chaque école, il a été évoqué la difficulté autour du non remplacement des Atsem malades. Mme Dornon a répondu que ces remplacements n'étaient pas envisageables et a ajouté : « un jour il n'y aura peut-être plus 1 Atsem par classe ». Mme le Maire affirme qu'elle n'a dit que cela.

Elle ajoute que toutes les décisions autour de ce problème seront prises en concertation avec parents et enseignants et qu'il n'y aura pas de suppression d'Atsem à la rentrée, sauf 1 poste à Lou Pin Bert maternelle dû à une fermeture de classe.

Mme Birou, Inspectrice de la circonscription d'Arcachon, intervient et s'adresse aux parents en disant qu'elle a bien reçu qu'ils lui ont adressé : « Je n'y ai pas répondu puisque j'ai eu la directrice qui est concernée, le maire au téléphone mentionnant cette réunion. Donc si vous avez des questions à poser, je suis là aussi pour répondre aux parents d'élèves ».

M. Paquignon se présente en tant que représentant de la FCPE et dit qu'il leur a été rapporté que la suppression des postes d'Atsem était à l'étude pour la rentrée comme « piste de travail ».

Mme Dornon rétorque qu'elle n'a rien dit de tel et qu'il ne faut pas transformer ses propos.

Elle prend à témoin Mmes Sou et Uyttersprot, Atsem présentes lors de la réunion de travail dans les locaux de la mairie : ces dernières assurent que Mme le Maire a bien déclaré que c'était à l'étude à la rentrée prochaine.

Mme Dornon regrette que ce soit des « on-dit » qui soulèvent autant de mouvement et regrette que l'implication des parents n'ait pas été aussi massive pour sauver le RRS.

Les parents expriment leur désaccord quant à ce dernier point et rappelle tout ce qui avait été mis en oeuvre à ce sujet.

M. Paquignon revient sur le point qui nous occupe : la suppression des postes d'Atsem et redemande si elle était bien à l'étude, comme cela a été dit devant la Mairie, lors de la manifestation qui a eu lieu le 20 mai.

Mme Dornon répond qu'il n'y a pas d'étude en cours, pas d'étude lancée et pas une ligne dans aucun dossier. Elle précise qu'à chaque fois qu'une décision a été prise concernant l'école, cela a été fait après discussion avec les directrices d'écoles. Mme Dornon précise qu'elle ne voit pas pourquoi elle aurait pris une décision comme cela.

Mme Dornon informe que son équipe réfléchit maintenant à l'agent qui sera concerné par un départ suite à la suppression d'une classe à LPB Mat et rappelle que c'est un agent qui pour autant ne sera pas mis au chômage. Elle ne donnera aucun nom vu que la personne n'a pas été encore informée.

Mme Ramos souhaiterait un écrit rappelant les engagements de la mairie. Mme Dornon refuse, avançant que « La parole vaut l'homme ou l'homme ne vaut rien » et que l'écrit n'a aucune valeur. Ce à quoi Gaël Pradier rétorque « Les paroles s'envolent, les écrits restent. »

Mme Amoros intervient en disant que le compte rendu de ce conseil d'école constituera un écrit faisant foi de ce qui a été dit.

Mme Birou rappelle alors que dans les textes, il n'y a aucune obligation que les maires nomme 1 Atsem par classe mais qu'il existe seulement une préconisation ; cette préconisation vaut surtout depuis la loi de 2005 en faveur de l'accueil des enfants en situation de handicap ; depuis le rôle des Atsem a évolué. Elle évoque aussi que, lors de ses rencontres de travail avec les maires, certains se questionnent autour de cette préconisation d'1 Atsem par classe dans les écoles.

Elle ajoute qu'une Atsem est affectée à une école et non à une classe.

M. Paquignon revient vers Mme Le Maire pour avoir confirmation que la diminution du poste d'Atsem n'est plus à l'étude.

Mme Laluque répond que cette étude n'a pas commencé et que lorsque ce sera le cas, les parents et les enseignants seront concertés et invités à se joindre à ce travail.

Mme Ramos demande si cela reste une piste de travail.

Mme Dornon répond « oui, une parmi tant d'autres qu'elle ne peut expliciter ici » même si comme le précise Mme Laluque, il serait aberrant qu'une telle piste soit exploitée en mars pour la rentrée de septembre.

M. Paquignon reprend le mot « aberrant » en disant que c'est effectivement le terme qui convient.

Mme Amoros souhaiterait vraiment insister sur l'importance du binôme atsem/enseignant, car c'est une volonté de l'école qui se doit de défendre la qualité de son travail, notamment pour l'accueil des enfants en difficulté.

Elle précise que depuis 2009 jusqu'en 2013 le nombre d'élèves en difficulté est passé de 9 à 17 pour atteindre cette année 31 enfants. Les diverses difficultés identifiées ont nécessité des réunions avec les parents, des interventions de professionnels (psychologues, médecin scolaire etc.) et une réflexion autour du travail de différenciation dont ils avaient besoin : il est alors primordial de pouvoir bénéficier de la présence d'une Atsem pour répondre avec efficacité.

A la prochaine rentrée, 4 futurs élèves de PS sont en situation de handicap et devront bénéficier d'une intégration à l'école, sans aucune assurance qu'une AVS (auxiliaire de vie scolaire) ne les accompagne. Là encore, leur accueil est mis à mal si la présence de l'Atsem n'est pas assurée.

Mme Amoros rappelle que les enseignants travaillent dans une grande proximité avec les familles et combien il est important qu'ils soient associés aux concertations, sachant qu'ils sont aussi des citoyens conscients du contexte actuel difficile.

Mme Dornon précise que les directeurs ont toujours été consultés et fait référence à la dernière réunion concernant le budget.

Mme Ramos pointe l'évolution démographique au Barp qui va crescendo et s'inquiète de la sortie du RRS et de la suppression de classe.

Mmes Dornon et Birou répliquent que pour l'instant les effectifs sont en baisse.

Mme Ramos alerte sur la création de 600 postes au CEA et sur les incidences que cela aura sur l'urbanisation de notre village.

Mme Dornon rétorque que ces postes ne seront attribués que progressivement jusqu'en 2019 et bien que nous sommes en révision du plan local d'urbanisme et on ne peut pas tout urbaniser car nous sommes passés dans le SCOTT.

Mme Laluque interpelle Mme Birou pour savoir si les effectifs maximum en maternelle sont bien de 25 élèves par classe.

Mme Birou explique qu'une convention de sortie du RRS rédigée par la Direction Académique limite à 25 le nombre d'élèves par classe.

Cependant, la répartition des élèves dans les classes est un choix pédagogique.

Exemples :

Aux Lutins : pour la future rentrée, il est prévu à ce jour 146 élèves pour 6 classes + les TPS. Cela fait une moyenne de 20 par classe. Les TPS étant un dispositif particulier, ils ne peuvent être comptabilisés dans les effectifs.

La moyenne se fait donc sur les 130 restants sur 6 classes soit 21,66 élèves par classe.

A Lou Pin Bert : 122 élèves pour 6 classes soit 20,33 par classe.

Après la suppression, cela donnerait une moyenne de 24,40 élèves pour chacune des 5 classes ce qui est toujours en deçà du seuil.

Il reste toujours possible que la carte scolaire soit revue à la rentrée si de nombreuses arrivées sont constatées.

M. Paquignon demande une copie de la convention. Mme Birou accepte tout en précisant qu'elle n'est valable qu'une année.

C'est le ministère qui détermine les zones sortantes du RRS et les durées des conventions (1 à 3 ans).

Mme Laluque demande à quelle période de l'année sont revues les conventions.

Mme Birou répond qu'on ne sait pas à ce jour.

M. Paquignon demande alors la date où celle-ci a été signée. Mme L'IEEN ne peut lui donner de date précise, au printemps vraisemblablement, et en profite pour mettre en avant tous les bénéfices qui ont été conservés malgré la suppression du RRS :

- Le dispositif TPS qui est un dispositif RRS pour Le Barp.
- Le dispositif « plus de maîtres que de classes » à Belin Beliet.
- Le poste de « secrétaire RRS » est devenu « référente pédagogique » non plus à mi-temps mais à quart-temps.

La convention toutefois n'évoque que les effectifs.

Mme Amoros met l'accent sur la difficulté de prévoir les effectifs en maternelle. Pour conséquence, cette année certaines classes sont à 27 élèves suite à de nombreuses arrivées en cours d'année.

Mme Birou confirme et explique qu'en effet cela est dû à un contexte social avec une plus grande mobilité des personnes. L'accueil des PS se faisant dans la limite des places disponibles, il est possible d'anticiper ce phénomène en laissant 2 places de libres.

M. Paquignon attire l'attention du conseil sur les prévisions des effectifs pour les années à venir :
En 2016, en comptabilisant seulement les naissances de 2013, il y aura un accroissement des effectifs.

En 2017, il y aura des arrivées massives au CEA. Mme Dornon peut avancer qu'environ 1/3 scolariserait un enfant au Barp.

De plus, le département de la Gironde étant particulièrement importateur, on sait qu'on n'est pas voués à une chute des effectifs.

En 2016, la convention devra aussi préserver les écoles du Barp.

Mme Birou assure que la carte scolaire est en perpétuelle évolution et que si les directeurs donnent l'alerte, elle informera aussitôt le DASEN.

Petit aparté entre M. Paquignon et Mmes Laluque et Dornon concernant les enfants du collège. Le 30 juin aura lieu une réunion avec M. Marois pour savoir si les collégiens barpais seront affectés à Mios.
M. Paquignon revient sur l'objet de ce conseil d'école et demande si tous les postes des Atsem seront préservés même celles qui sont en CDD.

Mme Laluque répond ainsi : « en septembre 2015 il y aura 7 classes et 7 Atsem aux Lutins et 5 classes et 5 atsem à Lou Pin Bert.

Cette année, elles sont 13 agents, elles seront 12 à la rentrée de septembre 2015 : la 13^{ème} sera reclassée ailleurs.

Mme Dornon ne veut rien annoncer en ce lieu sans en avoir informé au préalable ses agents.

M. Pradier demande si dans l'éventualité d'une réouverture de classe dans les années suivantes, il y aurait une affectation d'un nouveau poste d'Atsem par la mairie?

Mme Dornon rétorque qu'« on n'en est pas là ».

M. Lombard propose que l'Atsem qui va perdre son poste, puisse être affectée grâce à ses compétences et à son expérience aux remplacements des agents malades. Cette idée provoque l'enthousiasme des enseignantes et des parents présents.

Mme Dornon précise que cet agent sera certainement reclassé donc indisponible.

Mme Amoros fait une synthèse du conseil d'école validée par tous et remercie l'assemblée.

Un compte rendu sera effectué par les deux enseignantes secrétaires Mme Vilério et Mme Ginès et sera présenté aux parents d'élèves élus pour d'éventuelles modifications.

Mme Dornon exprime son souhait d'avoir une proposition du compte rendu avant sa diffusion. Mme Amoros lui confirme que ce sera fait.

La séance est levée à 19h00

Secrétaires de séance : Mmes Ginès et Vilério

Lecture par Mme Charvin pour la FCPE

Lecture par Mme Cartier pour l'AAPE

Lecture par Mme le Maire

Président du Conseil extraordinaire :

Mmes Amoros et Vidal

Directrices Lutins et LPB Mat.

Pour M^{mes} Vidal et Amoros.

ECOLE MATERNELLE
" Les Lutins "
1 Rue Prince Noir
33114 LE BARP
Tél. : 05 56 88 84 03

VILÉRIO

GINÈS

CHARVIN

CARTIER